

sur Londres est à 28.51, cours moyen, contre 28.47, malgré que la Banque de France ait fourni au marché de larges approvisionnements. Depuis le début de l'année, notre institut d'émission a fourni au commerce plus de 500 millions de change, dont la majeure partie sur l'Angleterre. Le câble transfert sur New-York gagne encore un point à 5.98, cours moyen ; des transactions ont été faites hors bourse à 6 et même à 6.01. L'Espagne a presque regagné le terrain perdu dans les premiers jours de la semaine ; dans la séance de mercredi elle a enregistré une hausse de trois points sur le cours moyen de la veille. Elle clôture ferme à 579 1/2.

Les devises scandinaves gagnent, en moyenne, quatre points sur leur cours du 29 mars ; la Suède et la Norvège sont à 1.76 1/2 ; le Danemark à 1.75. A la demande du Comité des directeurs de la Banque Nationale de Danemark, le ministre du Commerce a obtenu, du Rigsdag danois, le vote d'un projet de loi supprimant temporairement la frappe libre de l'or et déliant la Nationalbank de l'obligation d'échanger l'or en lingots contre de l'or monnayé ou des billets, sur la base de 2.480 couronnes par kilogramme d'or fin, moins 1/4 % couronnes par frais de frappe. Cette mesure est la conséquence de l'attitude adoptée, au mois de février dernier, par la Suède, dans le même objet. Notre confrère La Situation Economique et Financière a publié, dans son dernier numéro, la lettre adressée par la Banque Nationale au ministre du Commerce, et où sont résumés — même parfois critiqués — les motifs qui ont déterminé la Suède à prendre unilatéralement sa décision. La lecture de ce document donne l'impression que les arguments invoqués par la Banque Nationale de Suède n'ont pas le moins du monde convaincu les directeurs de la Nationalbank de Danemark. Celle-ci s'incline pour n'avoir pas à dénoncer la convention monétaire scandinave. Il est très vraisemblable que la Banque Nationale de Norvège s'est inclinée aussi pour les mêmes motifs. La conduite suédoise n'en reste pas moins encore très obscure, surtout lorsqu'on la rapproche d'autres faits d'ordre monétaire et dont l'inspiration allemande n'est que trop évidente. L'Allemagne espère-t-elle faire de la Suède une Bulgarie du Nord ?

Le franc suisse cote 1.15 ; c'est le cours le plus élevé enregistré depuis le début de la crise. L'Italie gagne un point sur le cours du 29 mars, à 90 1/2 ; le rouble est à 1.88 1/2. La devise Petrograd n'a plus de grosses fluctuations depuis les crédits ouverts par les banques anglaises.

Le discours de M. Ribot au Sénat, dans la discussion des crédits provisoires du deuxième trimestre de 1916, n'a pas apporté de nouvelles précisions sur les intentions du ministre en ce qui concerne le concours éventuel que le Trésor se propose de donner au marché du change. Il n'est pas impossible que ce silence ne soit pas étranger à la hausse des derniers jours. Pour ce qui est de la mobilisation des valeurs de pays neutres détenues par les capitalistes français, il semble arrêté que le Trésor ne procédera pas au rachat en vue de poursuivre le rapatriement de ces valeurs dans les pays d'origine, mais seulement avec l'idée de les affecter en nantissement pour des ouvertures de crédits. Nous répéterons à ce propos ce que nous disions dans notre précédente chronique : ces ouvertures de crédit il ne faut pas toutes les réclamer de l'Amérique ; on doit s'adresser aussi aux autres places neutres où les disponibilités sont abondantes. La conclusion et la surveillance de ces opérations fractionnées donneront peut-être un peu plus de mal, mais certainement un bien meilleur résultat final pour le but que l'on poursuit. En attendant, la récente déclaration de M. Mac Kenna à la Chambre des Communes semble dénoter, dans l'attitude de nos alliés, au regard de la Convention de Londres, un changement qu'il nous est agréable

d'enregistrer. Répondant à une question de sir Charles Henri, le chancelier de l'Échiquier a déclaré :

« Le gouvernement de Sa Majesté fait tout ce qu'il peut pour venir en aide au gouvernement français, afin de maintenir les cours du change. En particulier, des arrangements ont été conclus récemment, ainsi qu'il a été indiqué dans la Presse, pour faciliter, par l'intermédiaire des Banques d'Angleterre et de France, la vente sur le marché britannique de valeurs du portefeuille français, en vue de financer les achats français dans le Royaume-Uni et diminuer de cette manière la pression exercée sur le change et provoquée par de tels achats. »

C'est la première déclaration officielle faite en Angleterre depuis la Conférence du 8 février dernier. Nous sommes en mesure d'annoncer que les ventes de valeurs étrangères du portefeuille français commencent à donner des résultats encourageants.

Cours des changes de New-York sur :

Pair	16 juillet 1914	7 mars 1916	14 mars 1916	21 mars 1916	28 mars 1916	4 avril 1916
Paris	5.18 1/2	5.16 1/2	5.895	5.897	5.945	5.968
Londres	4.86 1/2	4.87 1/2	4.768	4.769	4.77	4.77
Berlin	95.37	95.06	73.12	72.44	71.25	71.56
Amsterdam	40.14	40.14	42.44	42.44	42.44	42.50

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	7 mars 1916	14 mars 1916	21 mars 1916	28 mars 1916	4 avril 1916
Paris	100 fr.	100 27	87 91	87 87	87 17	86 84
Londres	100 liv.	100 19	97 95	98 01	98 02	98 02
Berlin	100 mk.	99 67	76 67	75 75	74 71	75 03
Amsterdam	100 flo.	40 14	105 73	105 73	105 73	105 87

Changes sur Londres à (Cours moyen du mercredi)

Valeurs à vue	15 juillet 1914	15 mars 1916	22 mars 1916	29 mars 1916	5 avril 1916
Alexandrie	97 21/32	97 7/16	97 7/16	97 7/16	97 7/16
Cable transfert					
Bombay	1.3 31/32	1.4 1/8	1.4 1/8	1.4 1/8	1.4 1/8
Calcutta	1.3 31/32	1.4 1/8	1.4 1/8	1.4 1/8	1.4 1/8
Hong-Kong	1.10 5/16	1.11 1/4	1.11 5/8	2.0 1/16	2.0 1/16
Shanghai	2.5 3/4	2.7 7/8	2.8 1/2	2.9 1/2	2.9 3/4
Valeurs à 90 jours de vue					
Buenos-Ayres (or)	47 11/16	49 19/32	49 7/16	49 7/16	49 11/32
Montevideo	51 3/32	53 5/8	53 3/4	53 1/2	53 1/2
Rio-de-Jan. (papier)	15 7/8	11 31/32	11 3/4	11 3/4	11 11/16
Valparaiso	9 3/4	8 1/2	8 11/16	8 11/16	8 23/32

Variations du mark à

New-York (pair : 95 3/8)	22 févr. 1916	29 févr. 1916	7 mars 1916	14 mars 1916	21 mars 1916	28 mars 1916	4 avril 1916
Cours	74 56	73 50	73 12	72 44	71 25	71 56	72
Parité	78 08	77 07	76 67	75 75	74 71	75 03	75 49
Perte %	21 92	22 93	23 33	24 25	25 29	24 97	24 51
Amsterdam (pair : 59 3/8)	22 févr. 1916	29 févr. 1916	7 mars 1916	14 mars 1916	21 mars 1916	28 mars 1916	4 avril 1916
Cours	42 35	42 32 1/2	42 12 1/2	41 65	41 72	41 77 1/2	41 75
Parité	71 33	71 29	70 98	70 15	70 15	70 36	70 33
Perte %	28 67	28 71	29 02	29 85	29 85	29 64	29 68
Genève (pair : 123 47)	22 févr. 1916	29 févr. 1916	7 mars 1916	14 mars 1916	21 mars 1916	28 mars 1916	4 avril 1916
Cours	95	94 70	93 50	92 20	92 50	92 90	93 55
Parité	76 94	76 69	75 72	74 67	74 92	75 24	75 60
Perte %	23 06	23 31	24 28	25 33	25 08	24 76	24 49

Le change sur Vienne à Genève est coté 64 20, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 38 86 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	4 juin 1915	4 sept. 1915	4 déc. 1915	4 janv. 1916	4 févr. 1916	4 mars 1916	4 avril 1916
Cours de l'or	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent	23 1/4	23 1/2	26 7/16	26 3/4	27 1/16	27	27 9/16
Escompte hors banque	2 7/8	4 25/32	5 3/16	5 3/16	5 1/8	5 1/16	4 19/32

LA SITUATION

La situation militaire n'a guère changé depuis huit jours : les attaques habituelles des Allemands contre notre front de Verdun ont continué, mais ont été partout repoussées. Les quelques variations de la ligne sont toutes à notre avantage : c'est notre position qui s'est singulièrement améliorée cette semaine. Devant la longueur et surtout devant l'échec de ces opérations triomphalement annoncées, la presse allemande en est arrivée à devoir calmer les appréhensions de ses lecteurs. La Gazette de Francfort prêche aux siens la patience en leur déclarant que « la tâche est formidablement difficile ». On ne saurait mieux trahir ses déceptions.

Sur le front russe règne un calme presque complet, les inondations produites par le dégel rendant les opérations militaires à peu près impossibles. On estime que cette trêve pourra durer une quinzaine de jours encore.

Dans la région du Caucase, l'avance des troupes russes vers la Mésopotamie continue. Les Allemands se sont vengés par d'inutiles férocités de leurs derniers échecs militaires. Outre que les torpillages de paquebots ont continué, ils ont coulé dans la Mer Noire un vaisseau-hôpital, le Portugal, et lancé dans la même semaine quatre raids de zeppelins sur l'Angleterre. Les victimes ont été nombreuses, mais exclusivement dans la population civile, et les dégâts considérables, mais sans aucune portée militaire. Au cours du premier de ces raids, les Anglais ont eu la satisfaction de pouvoir abattre un aéronef allemand du type le plus perfectionné : il est tombé dans l'embouchure de la Tamise et son équipage a été fait prisonnier.

Le Reichstag a recommencé à siéger, et le chancelier a inauguré la reprise des séances par un discours belliqueux et provocant d'un ton tout à fait prussien. Il a accablé ses ennemis de reproches et de menaces, leur a fait honte de leur obstination belliqueuse et a proclamé, une fois de plus, que la pacifique Allemagne, forcée malgré elle à la guerre, la poursuivra jusqu'à ce que sa sécurité menacée soit enfin garantie. Que risque-t-il à parler ainsi ? Ne devait-il pas déclarer que l'Allemagne lutterait jusqu'au bout, puisque les alliés avaient commencé par s'y engager solennellement ? On peut, seul, commencer une guerre, mais pour la faire cesser, il faut deux consentements.

D'importantes mesures militaires que vient de prendre la Hollande ont provoqué une assez vive émotion, en Allemagne, comme dans les pays de l'Entente. Le cabinet de La Haye s'est évertué à dissiper toutes les inquiétudes en déclarant que ces mesures n'avaient été amenées par aucune tension dans les rapports avec l'un quelconque des voisins ; que c'était une précaution d'ordre général. Mais il apparaît clairement que ce sont des mesures de précaution contre la concentration des troupes allemandes à la frontière néerlandaise.

La situation entre les Etats-Unis et l'Allemagne ne s'est pas modifiée. Le gouvernement de Washington a envoyé une nouvelle note à Berlin après le torpillage du Sussex, et Berlin n'a pas encore répondu. C'est devenu un rite.

Mais la crise des transports maritimes que l'Allemagne a provoquée pourra lui amener une désagréable surprise. Au Brésil, l'opinion publique tout entière réclame la réquisition, par le gouvernement, des navires allemands internés dans les ports, la vie commerciale du pays dépendant de cette mesure. Le Brésil pourrait bien, d'ici à peu de jours, adopter à son tour cette mesure déjà prise par le Portugal et l'Italie, et dont il a déjà été question.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

Les Allemands n'ont guère été heureux ces jours derniers dans leurs opérations devant Verdun. Ils sont entrés dans le village de Vaux, mais lorsqu'ils ont voulu aller plus loin, ils ont vu le chemin immédiatement barré par le feu de notre artillerie. Ce qui ne les a cependant pas empêchés de lancer une division à l'assaut du bois de la Caillette, dans lequel ils ont pénétré. Mais nos contre-attaques nous ont permis de réoccuper ce bois en dépit des défenses qui y avaient été de suite accumulées, et nous avons même pu rentrer dans le village de Vaux.

Mardi, enfin, entre Douaumont et Vaux, ils essayaient un échec sérieux : leurs colonnes d'assaut ont été littéralement fauchées par notre feu, et les baïonnettes de nos fantassins n'ont même pas été nécessaires.

Aussi la Gazette de Voss trouve-t-elle que malgré le nombre inimaginable de canons que les Allemands ont mis en batterie au nord de Verdun, « on désespère par instants », et que c'est seulement en accordant à l'état-major allemand une entière confiance qu'on lui donnera la force et la possibilité de tenir...

Quant à l'armée anglaise, qui accomplit de petites actions intéressantes, elle compte maintenant des unités nombreuses, bien organisées, pourvues de tout ce qui leur est nécessaire, et elle attend avec impatience le jour où on lui permettra de faire payer chèrement à nos ennemis les assassinats commis par les zeppelins sur des gens sans défense, sur des enfants.

Sur le front russe, la crue des eaux fait que, pour le moment, on ne se livre qu'à des opérations secondaires. C'est une situation qui se prolongera quelque temps encore.

Sur le front du Caucase, nos alliés progressent toujours ; ils se sont avancés dans la vallée du Tchorkh supérieur, et n'ont pas encore vu les grosses forces turques qu'on annonce être dirigées vers l'Arménie.

Les combats d'artillerie prennent de plus en plus de violence sur le front italien. Nos alliés font un grand effort contre les défenses autrichiennes, au nord de Podgora, qui couvrent la tête de pont de Gorizia.

D'autre part, les Autrichiens auraient groupé des forces importantes dans le val Sugana, ce qui laisserait prévoir qu'une attaque dans la direction de Bassano se combinerait avec une offensive ennemie sur l'Isonzo. Ils seraient également disposés à attaquer Vallona. Ils seraient, à cet endroit, à 20 kilomètres des lignes italiennes avec 50.000 hommes et une forte artillerie. Mais les Italiens ont 60.000 hommes autour de la baie de Vallona, et ils ont en outre l'appui des canons de leur flotte.

Sur la frontière gréco-bulgare, l'artillerie est active ; de petites escarmouches ont eu lieu sur le front de Guevghele.

Nos avions ne restent pas inactifs, c'est ainsi que dans la seule journée du 4 avril, dans la région de Verdun, ils ont livré quinze combats et abattu trois aéroplanes ennemis. La nuit précédente, du 3 au 4, ils avaient bombardé la gare de Nantillois et les bivouacs de Damvillers.

## QUESTIONS DU JOUR

### La Crise des Transports par Voie ferrée

Vendredi dernier, 31 mars, la Chambre des députés a discuté une interpellation de MM. Ceccaldi et Marcel Cachin sur la crise des transports par voie ferrée.

Les deux orateurs ont préconisé les solutions que nous avons indiquées, ici même, dans notre étude du 3 mars dernier et demandé la constitution d'une commission consultative technique des chemins de fer et la réintégration des cheminots révoqués.

M. Louis Dubois, député de la Seine, a expliqué, dans des termes excellents, que l'augmentation du trafic était l'une des principales causes de la crise; puis le colonel Gassouin, chef du 4<sup>e</sup> bureau de l'état-major de l'armée, commissaire du gouvernement, a obtenu un très beau et très légitime succès en faisant un exposé clair et loyal de la situation.

Le colonel Gassouin a parlé comme un véritable ministre des Chemins de fer — titre que M. Sembat, ministre des Travaux publics, lui a d'ailleurs très spirituellement octroyé — et la Chambre, après l'avoir vigoureusement applaudi, lui a voté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour remédier à la crise des transports, en rendant aux services de la réparation, du matériel, de la traction et de l'exploitation, tous les spécialistes, demande une parfaite coordination dans les services et une direction unique et responsable. »

L'activité économique continue à se développer en France, car les recettes brutes de nos grandes compagnies présentent, pour le mois de février dernier, un excédent très notable sur le mois de février de 1915, abstraction faite du jour en plus que l'année bissextile 1916 présente sur l'année précédente.

#### Recettes brutes des Grandes Compagnies françaises de Chemins de fer

Compagnies	Pendant les mois de février 1914, 1915 et 1916		
	1914	1915	1916
	(Milliers de francs)		
Etat A. R.....	5.261	5.049	5.509
Ouest-Etat.....	16.724	16.374	18.378
P.-L.-M.....	44.006	38.175	46.000
Orléans.....	21.782	21.770	25.720
Midi.....	11.988	10.005	11.066
Totaux.....	99.161	91.373	106.673

Le mois de février 1916 a eu un jour de plus que celui de l'année 1915. En retranchant ce jour de recettes supplémentaires, soit 3.678.000 francs, il reste encore un total de 102.915.000 francs, supérieur de 11.542.000 francs, ou 12,6 %, aux recettes de février 1915, et même de 3.754.000 francs, ou 4 %, à celles de février 1914, antérieures à la guerre.

Les recettes brutes des cinq compagnies se décomposent ainsi :

#### Recettes brutes totales des Réseaux de l'Etat, du P.-L.-M., de l'Orléans et du Midi

Recettes brutes	Février		Augmentations quotidiennes	
	1915	1916	1915	1916
	(Milliers de francs)			
Commerciales.....	73.673	86.356	2.631	2.978
Militaires.....	17.700	20.317	632	700
Totaux.....	91.373	106.673	3.263	3.678

Enfin, la même augmentation se retrouve sur

les Compagnies du Nord et de l'Est, dont le trafic est cependant très sérieusement affecté par l'occupation allemande et les opérations militaires.

#### Recettes brutes des mois de février 1915 et 1916

Recettes brutes	Nord		Est	
	1915	1916	1915	1916
	(Milliers de francs)			
Commerciales.....	7.515	8.624	7.590	8.451
Militaires.....	4.250	8.137	4.250	3.706
Totaux.....	11.765	16.761	11.840	12.157

Ces chiffres expliquent les difficultés d'exploitation que le 4<sup>e</sup> bureau de l'état-major de l'armée doit vaincre pour faire face à tous les besoins.

EDMOND THÉRY.

### La Question de la Main-d'œuvre militaire agricole

Le général Roques, qui avait plusieurs fois parlé à la Chambre des députés comme commissaire du gouvernement à l'époque où il était directeur du génie, y a fait, mardi dernier, ses débuts comme ministre de la Guerre, et constatons immédiatement qu'il a été très applaudi.

C'est au cours de la discussion du projet de loi sur la mise en culture des terres abandonnées, et après des discours intéressants de MM. Compère-Morel et Lefas, que le général Roques a pris la parole pour préciser la question de la main-d'œuvre militaire agricole, question qui domine tout le débat et que nous avons longuement traitée ici même.

Après avoir rappelé les mesures que le général Galliéni avait prises en faveur de l'agriculture, le général Roques a ainsi résumé la question :

« J'ai fait savoir aux commandants de région que je considérais comme très importante leur action économique; qu'il faut actuellement qu'ils s'occupent de cette question autant que de la question militaire; que, si l'on tient à rapprocher les auxiliaires de leur famille, ce n'est pas dans leur intérêt privé, mais dans un intérêt général (Applaudissements), et que c'est à eux, commandants de région, qu'il appartient de le servir. L'ordre est déjà donné. Lorsqu'ils seront saisis d'une demande d'un auxiliaire pour se rapprocher de sa famille, les commandants de région devront chercher dans la région intéressée un correspondant, chercher l'homme qui pourrait remplacer celui qui demande à être rapproché de son domicile. »

Et comme on dit partout, dans le Parlement comme dans le pays, que les auxiliaires sont mal employés et que l'agriculture est généralement privée de leur concours, le général a dit :

« Précisément. Mon premier devoir était de savoir la vérité. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, par mon ordre, dans les dépôts et les établissements que j'ai nommément désignés, tous les commandants de région personnellement, tous les inspecteurs régionaux personnellement et douze contrôleurs de l'armée font des sondages. Ces sondages ont pour but de me faire connaître le nombre des auxiliaires dans chaque catégorie, l'emploi de chacun d'eux. De cette façon, il me sera fait, je l'espère, des propositions sur les réductions possibles. (Vifs applaudissements.) »

« J'aurai, demain ou après-demain, les résultats de cette enquête; je la compléterai très rapidement s'il le faut par d'autres moyens de façon à être exactement renseigné! Mais je veux savoir la vérité. (Nouveaux applaudissements.) Et quand je connaîtrai la vérité, lorsque j'aurai réellement réparti, dans les services ou les établissements qui en manquent, des ressources qui peuvent être su-

perflues ailleurs, s'il me reste un excédent, j'en jouerai pour augmenter le nombre des permissions, non pas pour faire une relève rigide, telle que l'a prévue l'honorable M. Turmel, mais pour organiser une sorte de roulement de justice entre les différents auxiliaires de façon que le plus grand nombre d'entre eux puissent être appliqués à l'agriculture et d'une façon générale aux besoins économiques du pays. (Très bien! Très bien!)

Le général Roques a annoncé qu'il veillerait lui-même à l'exécution des décisions prises, et il a ajouté :

« En terminant, je déclare que je m'efforcerai, dans la limite de ma mission principale, d'alimenter les mamelles historiques dont notre pays a tant besoin pour nourrir ses vaillants enfants. A cet égard, je prie M. le ministre de l'Agriculture de me considérer comme son auxiliaire le plus dévoué et le plus attentif. (Applaudissements vifs et répétés sur un grand nombre de bancs.) »

Cette déclaration a été vivement applaudie à la Chambre et elle sera favorablement accueillie par le pays tout entier, car, nous ne saurions trop le répéter, c'est la pénurie de la main-d'œuvre qui est la principale cause des difficultés que traverse actuellement l'agriculture française.

E. T.

### La Question Sucrière

En ma qualité de membre de la commission instituée par M. le ministre du commerce « pour évaluer les stocks de sucre disponibles pour la consommation et contrôler les prix de cette denrée », je voudrais préciser ici quelques données sur la question sucrière, telle qu'elle se pose actuellement en France.

C'est l'objet de la présente note.

#### I. — PRIX DE REVIENT DE LA TONNE DE BETTERAVES

##### a) Année ordinaire :

D'après les statistiques de l'Association internationale sucrière, les rendements moyens par hectare pour les dix années 1900-1910 ont été les suivants :

	Sucre roux		Soit en sucre blanc	
	par hectare	par hectare	par hectare	par hectare
	Kilogr.		Kilogr.	
France.....	3.616	3.254		
Belgique.....	4.164	3.747		
Allemagne.....	4.586	4.127		

(Pour exprimer le sucre roux en sucre blanc, on multiplie le sucre roux par 0,9).

Si, pour faciliter les comparaisons, on attribue aux betteraves des trois pays la même richesse saccharine, soit 15,50 %, on trouve que le rendement moyen par hectare aurait été en chiffres ronds (moyennes de toutes les cultures pour 10 ans) :

France de.....	27.000 kilogr.
Belgique de.....	30.960 —
Allemagne de.....	34.100 —

Soit environ 4.000 kilogr. de betteraves de plus en Belgique et environ 7.100 kilogr. de betteraves de plus en Allemagne qu'en France.

\*\*

Si la culture de la betterave est bien pratiquée, pour ce qui concerne les façons culturales données et pour ce qui concerne les engrais employés (fumier et engrais chimiques), les frais, par hectare, s'élèvent à environ 730 à 750 francs, et les rendements, en année ordinaire, atteignent facilement, en France, 30 tonnes à 8<sup>e</sup> de densité.

Dans ces conditions, le prix de revient de la tonne à 8<sup>e</sup> de densité est approximativement de 24 à 25 francs.

Lorsque la culture est mal pratiquée, les frais par hectare sont plus faibles; mais les rendements sont aussi plus faibles.

Par conséquent si l'on veut établir le prix de revient de la tonne de betteraves, il faut rapporter les frais correspondant à une bonne ou à une mauvaise culture aux rendements qu'elles donnent respectivement; mais il ne faut pas, ainsi qu'on le fait quelquefois, rapporter les frais qu'exige une bonne culture, soit 730 à 750 francs, aux rendements obtenus dans toute la France, par exemple, ou même dans un département quelconque. Le rendement de 30 tonnes à 8<sup>e</sup> de densité (soit 4.750 à 4.800 kilogr. de sucre en terre par hectare) ne paraît pas excessif en bonne culture et en année ordinaire, si on considère les rendements belges des 10 années 1900-1910 (voir plus haut) et les résultats de nos essais culturaux des dernières années.

La dépense de 730 à 750 fr. par hectare peut être décomposée de la manière suivante :

Valeur locative de la terre et impôts.....	110 fr.
Graines et semis à la machine.....	30 —
Fumier et engrais chimiques (partie utilisée seulement).....	210 —
Façons aratoires à la machine.....	125 —
Façons aratoires à la main et arrachage....	115 —
Transport des betteraves à une distance moyenne de 3 kilomètres.....	75 —
Frais généraux de la ferme (pour une ferme de 300 hectares).....	75 —
Total.....	740 fr.

\*\*

##### b) Année 1916 :

On ne peut donner que des chiffres approximatifs : la valeur locative du sol et les impôts resteront sensiblement les mêmes; les graines et les engrais (partie utilisée) coûteront à peu près deux fois plus cher; le prix des façons aratoires à la machine et à la main, de même que le prix des transports de betteraves pourront être accrus d'environ 50 %; les frais généraux seront sensiblement les mêmes ou ne subiront qu'une faible augmentation.

Ainsi établis, — et les augmentations, pour 1916, sont largement comptées — les frais par hectare, toujours pour une bonne culture, atteindront environ 1.100 fr., dans lesquels il n'y a de comptée que la partie des engrais.

Peut-être les façons culturales ne pourront-elles pas toujours être faites au moment opportun. Pour tenir compte de cette éventualité, je fixerai pour 1916 le rendement à 25 tonnes à 8<sup>e</sup> de densité (au lieu de 30 tonnes en année ordinaire) en bonne culture.

Dans ces conditions, le prix de revient de la tonne à 8<sup>e</sup> de densité en 1916 sera approximative-

ment de  $\frac{1.100}{25} = 44$  francs, en bonne culture.

Si la tonne était vendue 50 fr., cela représenterait une recette de  $25 \times 50 = 1.250$  fr. par hectare, soit un bénéfice de  $1.250 - 1.100 = 150$  fr. par hectare, lequel bénéfice dépasserait d'environ 50 % la valeur locative de l'hectare, qui, réunie aux impôts, s'élève à environ 110 fr.

Le compte, par hectare, se présenterait donc ainsi :

Valeur locative et impôts.....	110 fr.
Dépenses culturales.....	990 —
Bénéfice.....	150 —
Total.....	1.250 fr.

Le rendement de 25 tonnes à 8<sup>e</sup> de densité (an-

née 1916), comme d'ailleurs celui de 30 tonnes (année ordinaire), suppose une année de végétation ordinaire et s'applique aux bonnes cultures.

Il est possible que la récolte moyenne de 1916 n'atteigne pas 25 tonnes à 8° de densité pour toute la France; mais on ne dépensera pas non plus une moyenne de 1.100 fr. par hectare pour toute la France. Ceci s'entend des moyennes, c'est-à-dire embrasse toutes les cultures, bonnes ou mauvaises.

Il faut noter qu'il y a des aléas dus aux conditions climatologiques, à la main-d'œuvre, etc.

## II. — LES RENDEMENTS EN SUCRERIE

### Année ordinaire :

Depuis 1902 et jusqu'en 1914, il est disparu, en France, plus de 110 fabriques de sucre, sur les 319 qui existaient en 1902-03.

Comme il en disparaissait tous les ans, on peut dire qu'il y avait toujours des fabriques pour lesquelles, avec les conditions d'achat des betteraves, les dépenses menaçaient de dépasser les recettes.

En sucrerie, comme d'ailleurs dans toutes les industries, une affaire est bonne quand, sans faire de bénéfices, elle peut donner au capital engagé un intérêt raisonnable.

Elle devient moins bonne, quand elle ne peut plus donner d'intérêts. Elle devient mauvaise, quand les dépenses dépassent les recettes.

Or, beaucoup de marchés de betteraves étaient conclus, avant la guerre, sur la base d'un écart de 8 fr. entre le prix du sucre blanc n° 3 et le prix de la tonne de betteraves à 7° de densité. Cela veut dire que, pour cet écart, la plupart des usines tombées ne donnaient qu'un intérêt insuffisant au capital engagé ou étaient en perte.

Il est facile d'établir à quel écart entre les recettes et le prix payé au cultivateur, par tonne de betteraves à 7,85 de densité, correspond cet écart de 8 fr. entre le prix du sucre blanc n° 3 et le prix de la tonne à 7° de densité.

Je supposerai que la betterave a une richesse moyenne de 15,5 % en sucre (chiffre rond). C'est à peu près la richesse moyenne des 5 dernières années avant la guerre.

En ce qui concerne les relations entre la richesse de la betterave et la densité du jus, de pression, je prie le lecteur de se reporter au travail que j'ai publié en 1914 sur « Le développement de la betterave à sucre pendant la végétation » (années 1901 à 1913).

Il y est dit, en substance, que la quantité de sucre contenue dans la betterave, par degré de densité, va en augmentant pendant la végétation.

Sous conditions égales, elle est en moyenne plus élevée à la fin des arrachages pour la fabrication qu'au commencement des arrachages.

La nature des engrais employés, leur quantité, la date de leur emploi, la date de la semaille, jouent aussi un rôle en l'occurrence (voir le travail précité).

En admettant une densité de 7,85 pour la betterave et 15,5 % de sucre, je reste à peu près dans la moyenne qui ressort de nos essais. Il faut dire, cependant, que, sous l'effet de certains engrais employés tardivement et en quantité relativement importante, une betterave à 7,85 de densité peut contenir moins de 15,5 % de sucre. Elle peut n'en contenir que 15,4, 15,3, ou même moins.

La betterave à 7° de densité est généralement moins pure que celle à 7,85, et, sous conditions égales de culture, elle contient moins de sucre par degré de densité.

Les pertes de sucre en silos ou en tas varient surtout avec la durée de conservation; mais elles dépendent aussi du mode de conservation (silos sous hangar ou silos à l'air libre), du temps qu'il fait au moment de la mise en tas, de la tempéra-

ture de l'air extérieur, de la température du tas, etc.

La durée de conservation est très variable. Il y a des betteraves qui sont mises en œuvre aussitôt livrées; il y en a d'autres qui ne sont travaillées que plusieurs semaines après leur réception.

D'après de nombreux essais, les pertes en sucre pendant la conservation s'élèvent, en moyenne, de 0 kilog. 17 à 0 kilog. 20 par tonne de betteraves et par jour de conservation.

Il y a aussi les pertes de sucre par le transporteur à eau ou caniveau qui amène les betteraves des silos à l'usine et les pertes par les lavoirs de l'usine. Ces pertes peuvent n'être pas négligeables, s'il y a beaucoup de betteraves blessées.

Les pertes pendant le travail en usine comprennent : les pertes par les résidus de diffusion, par les écumes de défécation, par les vapeurs chargées de sucre, par les altérations, les pertes mécaniques, les destructions de sucre par les chauffages, les pertes sur le poids des sacs qui doit être porté à 101 kilog., etc.

Si l'on compte ensemble les pertes de sucre pendant la conservation, les pertes par les caniveaux et les lavoirs, et les pertes en usine, on arrive à une perte totale d'environ 15 kilog. 50 de sucre par tonne de betterave à 7,85 de densité.

La mélasse se vend au poids et d'après sa teneur en sucre Clerget.

On obtient, par tonne de betteraves, environ 40 kilog. de mélasse qui, à 46,4 % de polarisation (soit 45 % de sucre Clerget), contiennent environ 18 kilog. de ce sucre, toujours par tonne de betteraves.

Avec la betterave à 7° de densité, les pertes en sucre seraient sensiblement les mêmes et, comme elle est un peu moins pure, elle donnerait un peu plus de sucre Clerget de mélasse, par tonne de betteraves.

Quant le sucre blanc vaut 22 fr. les 100 kilog. (année ordinaire), le degré de sucre Clerget dans la mélasse vaut 0 fr. 25 à 0 fr. 26.

On a donc :

a) Recettes par tonne de betteraves à 7,85 de densité :

421 kg. de sucre blanc n° 3 à 32 fr. ....	38.72	
18 kg. de sucre Clerget de mélasse de 0 fr. 25 à 0 fr. 26 le kg. ....	4.50	à 4.68
500 kg. de pulpe à 4 fr. la tonne. ....	2	»
Total de recettes. ....	45.22	à 45.40

b) Prix payé au cultivateur pour la tonne à 7,85 de densité :

Prix de la tonne à 7° de densité (avec 8 fr. d'écart) .....	24 fr.
Prix des dixièmes à 0 fr. 30 ou 0 fr. 40 le dixième .....	2.55 à 3.40
Total .....	26.54 à 27.40

c) Différence entre les recettes et le prix payé au cultivateur pour la tonne de betteraves à 7,85 de densité :

45 fr. 22 à 45 fr. 40 — 26 fr. 55 à 27 fr. 40 = 18 fr. 30 (chiffre rond).

Comme le nombre des sucreries est allé constamment en diminuant, de 1903 à 1914 (la Convention de Bruxelles est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1903), il n'est pas exagéré de dire qu'il y a encore des usines qui, en année ordinaire, avec l'écart de 8 fr. entre le cours du sucre blanc n° 3 et le prix de la tonne à 7° de densité, ne se trouveraient pas en bonne situation.

Emile SAILLARD.  
Professeur à l'Ecole Nationale des Industries agricoles.  
Directeur du Laboratoire d'études du Syndicat des Fabricants de sucre de France.

## Le Budget Britannique pour 1916-17

C'est mercredi dernier, 4 avril, que M. Mac Kenna, chancelier de l'Echiquier, a soumis à la Chambre des Communes le projet budgétaire pour l'exercice partant du 1<sup>er</sup> avril 1916 au 31 mars 1917.

Il a d'abord déclaré que les évaluations qu'il allait proposer étaient établies sur la base que la guerre durerait pendant toute la nouvelle année fiscale, soit jusqu'à fin mars 1917.

Il a ensuite passé en revue les résultats de l'exercice précédent qui, ainsi que tout le faisait prévoir, sont satisfaisants, puisque, d'une part, les dépenses ont été inférieures de 768 millions de francs aux estimations, et que, d'autre part, les recettes ont dépassé de plus de 794 millions les prévisions budgétaires; l'amélioration globale, qui n'est cependant pas tout à fait si importante qu'on le laissait espérer au dernier moment, se chiffre donc par 1.562.500.000 francs environ sur les évaluations. Voici comment se décomposent ces chiffres :

	Effectives de 1914-15	Evaluées de 1915-16	Effectives de 1915-16
	(Millions de francs)		
Recettes .....	5.667	7.625	8.419
Dépenses .....	14.011	39.747	38.979
Différence .....	- 8.344	- 32.122	- 30.560

Pour l'exercice 1915-1916, les dépenses effectives se sont élevées à 38.979 millions de francs, soit environ 768 millions de moins que les estimations. Sur ce total, 37.125 millions de francs se rapportent aux divers services, et les dépenses de guerre affectent ce chiffre pour la somme de 35 milliards de francs. Le paiement actuel pour les intérêts de la dette de guerre est d'environ 1 milliard de francs, ce qui fait que le total des dépenses afférentes à la guerre est de 36 milliards de francs.

D'autre part, les recettes ont atteint la somme de 8.419 millions de francs, contre des évaluations de 7.625 millions pour l'exercice 1914-1915, affecté par huit mois de guerre. Il en résulte donc que le chapitre des recettes a donné pendant l'exercice dernier 794 millions de plus que les estimations budgétaires.

L'aide financière donnée aux alliés et aux colonies fut de 7 milliards 825 millions de francs. Quant au déficit de 30.560 millions de francs de l'exercice écoulé, il a été couvert par la création de près de 12.225 millions de francs de Bons du Trésor; par l'émission de 3.825 millions de francs de nouveaux bons de l'Echiquier; par l'emprunt de guerre 4 1/2 % qui a donné plus de 14.564 millions; par l'emprunt américain qui a déjà procuré 1.270,5 millions de francs; par le dernier versement de l'emprunt de guerre 3 1/2 %, qui a fourni 895 millions de francs, et par des avances diverses.

A fin mars 1916, la dette britannique anglaise s'élevait donc à 53 milliards 500 millions de francs.

Comme conclusion à l'énormité de ces chiffres du bilan d'une année de guerre, M. Mac Kenna a ajouté :

« La façon dont le crédit britannique fit face « aux dépenses immenses nécessitées par la guerre « est véritablement merveilleuse. Elle doit surpren- « dre ceux qui ne sont pas familiarisés avec les « ressources financières de l'empire. »

Abordant ensuite l'exposé du budget pour l'exercice 1916-1917, il a donné les évaluations globales suivantes :

La prévision totale des dépenses est de 45 milliards 637.500.000 francs, qui se décompose ainsi : 28 milliards 750 millions pour le service de la

guerre; 11 milliards 250 millions pour avances aux alliés et aux colonies, et 5.637,5 millions environ pour les dépenses ordinaires des autres services.

L'estimation des recettes générales est de 12 milliards 725 millions de francs, ce qui fait que le déficit prévu se chiffre par environ 33 milliards de francs, contre 30 milliards 500 millions pour l'exercice écoulé.

Les prévisions des recettes budgétaires donneraient par conséquent 4.306 millions de francs de plus que les revenus effectifs de l'exercice 1915-1916; aussi, pour assurer ce surplus de rentrées, le chancelier de l'Echiquier a-t-il prévu de nouveaux impôts ou des augmentations des taxes existantes. L'impôt sur le revenu sera majoré; cette majoration sera infime sur les faibles revenus, mais augmentera graduellement jusqu'à 5 shillings par livre, soit 25 %. L'échelle variera suivant que les revenus sont le résultat du travail ou de la fortune acquise. Le taux maximum de 5 shillings par livre sera seulement appliqué quand les revenus dus au travail dépasseront 62.500 francs ou quand les revenus dus à la fortune acquise dépasseront 50.000 francs. Aucun changement n'est projeté dans la surtaxe sur les revenus. On sait que cette surtaxe frappe seulement un nombre assez limité de très grosses fortunes.

En outre de cette majoration d'impôts directs, M. Mac Kenna a indiqué que les billets de chemins de fer seront taxés; il en sera de même des billets de théâtres et de cinémas, des matches de football, des courses hippiques.

Les revenus que compte tirer le ministre anglais de ces nouvelles impositions sont importants; il évalue, en effet, que la taxe sur les cinémas, qui variera selon le prix des billets, donnera plus de 125 millions de francs et celle sur les billets de chemins de fer, environ 75 millions. L'augmentation de cinq centimes par livre sur le sucre rapportera environ 175 millions. Le cacao, le café, la chicorée seront également frappés : le cacao de 45 centimes supplémentaires par livre, le café et la chicorée de 30 centimes. Les eaux de table seront imposées de 40 à 80 centimes par gallon (environ 4 litres), le cidre de 40 centimes par gallon. L'impôt sur les automobiles sera doublé pour voiture ne dépassant pas 16 HP, triplé au-dessus de 16 HP. L'impôt sur les bicyclettes et les motocyclettes sera également augmenté. L'impôt sur les bénéfices de guerre est élevé de 50 à 60 %.

En terminant son exposé, M. Mac Kenna a fait la remarque suivante :

« Je ne veux pas faire de comparaison entre les « taxes de guerre anglaises et allemandes, mais « il m'est permis de dire que, tandis que nous « nous procurons 7.500 millions par de nouvelles « taxes, M. Helfferich put seulement annoncer une « augmentation douteuse de 575 millions. »

La presse anglaise a approuvé unanimement le principe du budget du chancelier de l'Echiquier, tout en faisant pourtant certaines réserves sur le détail du programme fiscal proposé, qui sera certainement très discuté au Parlement anglais.

R. MAGAUD.

## La Mobilisation Industrielle

Après une sérieuse étude de la situation que les événements créent à notre industrie nationale, M. Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, vient de prendre une série de décisions qui peuvent être considérées comme le commencement de la mobilisation industrielle que nous réclamons depuis si longtemps.

En effet, M. Clémentel a constitué sous son contrôle immédiat un « service technique chargé des questions relatives à l'approvisionnement et au

fonctionnement des industries qui ne travaillent pas exclusivement pour la guerre ».

Dans ce but, le service technique a été partagé en trois sections : 1<sup>re</sup> section : métaux ; 2<sup>e</sup> section : textiles ; 3<sup>e</sup> section : industries diverses.

A ces trois sections a été adjoint un très important « office des produits chimiques et pharmaceutiques ».

#### 1<sup>o</sup> L'organisation de la métallurgie

Il s'agissait de ravitailler la France en produits métallurgiques, de faciliter les importations des produits qui ne peuvent pas être obtenus des usines françaises, puis de répartir entre les industriels les métaux qui ne sont pas indispensables pour les fabrications de la guerre.

Toutes ces opérations se font avec une régularité qui s'accroît de jour en jour.

Les chambres syndicales servent d'intermédiaires entre leurs adhérents et le ministre.

Les industriels non syndiqués peuvent s'adresser directement au ministère du Commerce (cabinet service technique, 1<sup>re</sup> section).

#### 2<sup>o</sup> L'organisation des textiles

Les industries textiles ont besoin d'approvisionnements considérables. Il a donc été nécessaire d'importer des laines peignées, des fils de laine peignée, etc.

Chaque mois, avant le 10, les industriels adressent au ministère du Commerce la liste de leurs demandes.

M. Clémentel se charge alors d'obtenir de nos alliés anglais des dérogations aux décrets prohibant la sortie des laines peignées et des fils.

Toutes les communications doivent être adressées au cabinet, service technique, 2<sup>e</sup> section, ministère du Commerce.

#### 3<sup>o</sup> Industries diverses

Une troisième section du service technique s'organise en ce moment au cabinet de M. Clémentel. Elle s'occupe des principales industries suivantes : papier, cuirs et peaux, céramique et verrerie, etc.

#### 4<sup>o</sup> Organisation de l'industrie chimique

Il a fallu à cette industrie de l'alcool, de l'aniline, du phénol.

La distribution en est assurée par « l'office des produits chimiques et pharmaceutiques », avenue de l'Observatoire, 4, rattaché au ministère du Commerce.

Cet office intervient auprès du ministère de la Guerre par des avis motivés permettant l'attribution des produits chimiques aux industriels qui en ont besoin.

Il fait la répartition des matières colorantes et a pris des mesures pour développer cette industrie ainsi que la fabrication de certains produits pharmaceutiques en France ; il a notamment reconstitué la fabrication de l'indigo synthétique.

Il n'est pas douteux que l'organisation pratique imaginée par M. Clémentel rendra les plus réels services aux divers groupes de notre industrie nationale, que la pénurie des matières premières place, actuellement, dans une situation si critique.

#### Société Générale

A la date du 17 mars écoulé, nous examinons la situation de cette Société en nous reportant au rapport des censeurs-commissaires sur l'exercice 1915 clos le 31 décembre dernier. Il nous reste maintenant à parler du rapport que le Conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 30 mars.

Ce document rappelle que la situation au 31 dé-

cembre, dont l'assemblée générale du 6 mai 1915 avait été saisie, n'était que provisoire et ne constituait pas, par suite, un bilan véritable. Le Conseil d'administration avait, en effet, l'espoir que cette année la guerre serait terminée, et qu'il pourrait alors produire des évaluations plus précises.

Mais les événements ayant trompé cette attente, le Conseil n'a pas cru pouvoir différer plus longtemps la révision sévère de tous les postes de l'actif de la Société.

La guerre a, en effet, occasionné une perturbation profonde dans les rapports des différents peuples, et nul ne peut prévoir quelles en seront les conséquences économiques et sociales. Pour le moment on en est donc réduit à constater la répercussion que cet état de choses a exercée sur les intérêts de la Société, ainsi que sur ceux de sa clientèle, et prendre ce fait en considération qu'aucune reprise sérieuse des affaires, aucun rétablissement de rapports normaux entre les différents pays ne peuvent se produire avant la paix. Tout, jusque-là, doit être subordonné à la guerre et tendre à la victoire.

Au cours de l'exercice 1915, la Société Générale s'est appliquée principalement à réduire dans la mesure du possible ses engagements, à sauvegarder l'avenir des entreprises dans lesquelles sa clientèle et elle-même sont intéressées, à apporter enfin à la Défense nationale un concours appréciable.

En ce qui regarde son actif autre que le « Portefeuille Effets » (comptes courants, avances garanties, reports, participations), le rapport mentionne une diminution dans l'ensemble de 150 millions de francs environ, dont la contre-partie se retrouve au passif dans une réduction correspondante des exigibilités. Quant au « Portefeuille Effets », la diminution sur l'année précédente de 16 millions de francs accusée dans le bilan que nous avons publié le 17 mars est loin de traduire l'effort considérable que la Société a accompli pour réduire l'importance de ses engagements.

D'une part, en effet, des escomptes nouveaux et des « Bons de la Défense Nationale » sont venus prendre dans ces comptes la place du papier moratoire recouvert par ses soins, et d'autre part, il convient de mentionner qu'une grande partie des effets remis par elle à la Banque de France avant l'ouverture des hostilités a été recouverte. C'est ainsi que sur un milliard environ d'effets moratoires, il reste seulement à recouvrir environ 286 millions, dont 83 millions figurent dans le portefeuille et le surplus à la Banque de France avec l'endos de la Société. Et si l'on observe qu'une grande partie des effets encore impayés ont été souscrits par des débiteurs mobilisés ou originaires de pays occupés par l'ennemi, on en arrive forcément à cette conclusion que la proportion des recouvrements est très importante et qu'elle justifie pleinement l'appréciation favorable que le Conseil d'administration formulait à ce sujet dans son précédent rapport.

La prolongation de la guerre bien au delà de la durée que l'on pouvait lui assigner à l'origine ne pouvait manquer d'avoir une répercussion défavorable sur un grand nombre d'entreprises, notamment sur celles de l'Amérique du Sud, isolée dans le monde par la privation de l'apport de capitaux européens, l'insécurité des communications maritimes, la hausse des frets, l'arrêt des exportations, le trouble du marché des changes. Aussi le Brésil, surpris par la crise en pleine expansion, a-t-il été forcé de suspendre le paiement en espèces des subventions et des garanties accordées par lui à diverses entreprises dans lesquelles la Société Générale était intéressée.

Tout naturellement cette dernière a continué de faire, dans l'intérêt de ses clients, tous ses efforts pour aider au relèvement des affaires qui subissent

## INFORMATIONS DIVERSES

### FRANCE

#### Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	30 mars 1916	6 avril 1916
<b>ACTIF</b>		
Encaisse de la Banque :		
Or.....	5.006.299.297	4.986.411.731
Argent.....	361.415.739	362.715.563
	5.367.715.037	5.349.127.294
Disponibilité à l'étranger.....	746.784.844	741.679.422
Effets échus hier à recevoir à ce jour	107.361	4.496.198
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	154.826.157	148.340.374
{ Effets Etranger.....	1.086.530	1.408.799
{ Effets du Trésor.....	565.338	51.506
Portefeuilles des succursales.....	238.308.604	216.366.761
Effets prorogés { Paris.....	787.853.163	771.275.280
{ Succursales.....	885.296.008	874.959.721
Avances sur lingots à Paris.....	4.290.000	4.290.000
Avances sur lingots dans les succurs.	»	»
Avances sur titres à Paris.....	778.757.288	760.005.999
Avances sur titres dans les succurs.	461.677.162	474.337.289
Avances à l'Etat.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	6.700.000.000	6.900.000.000
Avances temporaires au Trésor public	443.150	43.150
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	890.000.000	920.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques)....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.528.047	99.528.047
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	46.563.720	46.563.724
Depenses d'administration de la Banque et des succursales.....	4.983.755	5.297.405
Emploi de la réserve spéciale.....	7.346.780	7.346.780
Divers.....	324.714.518	324.221.305
Total.....	17.817.828.218	17.966.319.870
<b>PASSIF</b>		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves { Loi du 17 mai 1834.....	10.000.000	10.000.000
{ Ex-banques département. mobilières } Loi du 9 juin 1857.....	2.980.750	2.980.750
{ Loi du 9 juin 1857.....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque... 4.000.000	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	14.952.116.100	15.154.629.735
Arrerages de valeurs déposées.....	27.390.207	62.830.647
Billets à ordre et récépissés.....	9.648.544	10.336.018
Compte courant du Trésor.....	79.185.732	45.949.021
Comptes courants de Paris.....	1.330.668.334	1.310.546.750
Comptes courants dans les succursales	712.573.659	683.715.976
Dividendes à payer.....	4.122.219	3.914.964
Escompte et intérêts divers.....	31.782.219	34.524.431
Réescompte du dernier semestre.....	7.413.963	7.413.963
Divers.....	437.463.345	426.994.470
Total.....	17.817.828.218	17.966.319.870

#### Comparaison avec les années précédentes

	10 avril 1913	9 avril 1914	30 juillet 1914	8 avril 1915	6 avril 1916
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	5.757.2	5.943.3	6.683.2	11.422.7	15.154.6
Encaisse or.....	3.251.0	3.627.3	4.141.3	4.253.3	4.986.4
— argent.....	600.7	622.7	625.3	377.4	362.7
Portefeuille.....	1.631.8	1.440.8	1.444.2	2.906.8	1.815.9
Avances aux partic.	728.5	736.4	743.8	675.9	1.238.6
— à l'Etat.....	200.0	200.0	200.0	200.0	7.100.0
Compt. cour. Trésor	439.4	182.8	382.6	63.7	45.9
— partic.....	542.1	547.2	947.6	2.407.0	1.995.2
Taux d'escompte... 4 0/0	3 1/2 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

**Conférences économiques.** — Une Conférence parlementaire internationale du commerce doit se réunir prochainement à Paris, mais de divers côtés on l'a confondue avec la Conférence économique des Alliés qui, elle aussi, doit se tenir dans notre capitale, à une date qui n'est pas encore fixée.

Ces deux Conférences ont des objectifs bien distincts.

La Conférence économique des Alliés, dont le programme a été arrêté par la récente grande Conférence militaire et diplomatique, comprend les problèmes dont la guerre impose l'examen immédiat : ravitaillement, blocus, fret, etc., et, pour l'avenir, les questions délicates se rapportant aux

A. LECHENET.

le contre-coup des événements actuels, et dès à présent elle peut prévoir que ses efforts ne seront pas infructueux, la plupart d'entre elles étant appelées à redevenir prospères lorsque les choses auront repris leur cours normal. Son intervention dans les projets de réorganisation qui sont à l'étude lui ont même permis déjà de recueillir le témoignage le plus précieux pour ses intérêts, c'est-à-dire la confiance de sa clientèle.

Cette fidélité s'est affirmée tout particulièrement, lors de l'Emprunt de la Défense Nationale, par le chiffre considérable des capitaux que la Société Générale a procurés au pays. Plus de 328.000 souscripteurs ont apporté à ses guichets un montant en capital de 880 millions de francs. Elle a également continué sans interruption le placement des Bons et Obligations de la Défense Nationale, et secondé de tout son pouvoir les efforts tentés en vue de faire verser à la Banque de France les réserves d'or que détenaient les particuliers. Enfin, elle a profité de toutes les occasions qui s'offraient à elle pour apporter son concours aux industries travaillant pour la défense du pays et les nations alliées. Elle a tenu toutefois à éviter soigneusement toute immobilisation et à limiter son intervention à des opérations rentrant dans le cadre des engagements courants de banque.

Nous avons dit plus haut que le Conseil d'administration avait estimé ne pouvoir différer plus longtemps la révision sévère de tous les postes de l'actif du bilan. Cette révision n'a pu avoir cependant, sur tous les points, une précision absolue. Pour les titres, notamment, il a fallu laisser de côté les cours de la Bourse, correspondant à des cotations occasionnelles ou trop anciennes, et se baser sur la valeur intrinsèque estimée avec prudence. Pour les autres engagements, le Conseil n'a fait qu'une hypothèse favorable : c'est la victoire des nations alliées qu'il attend avec confiance.

Nous ne reviendrons que brièvement sur ce point déjà abordé le 17 mars, en nous bornant à rappeler que la dépréciation totale fixée par le Conseil a atteint 87.693.428 fr. 41, dont il y a lieu de déduire les bénéfices de l'exercice 1915 se chiffant par 10.400.391 fr. 76, ainsi que le report de l'exercice 1914, qui atteignait 10.750.385 fr. 88. La dépréciation s'est donc trouvée réduite à 66 millions 542.650 fr. 77, somme qui a été amortie au moyen d'un prélèvement de même montant sur les réserves qui, tous comptes faits, s'élevaient encore à 50.704.855 fr. 58, soit plus de 20 % du capital versé.

C'est à l'unanimité moins sept actionnaires que les rapports du Conseil d'administration et des censeurs-commissaires ont été approuvés dans toutes leurs parties, notamment en ce qui regardait les propositions de prélèvement sur la réserve, l'emploi du solde créditeur de Profits et Pertes pour faire face aux prélèvements opérés dans l'actif, et enfin la non-répartition d'un dividende pour l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration, dans son rapport, estime que la prospérité future de la Société sera désormais assise, au prix d'un sacrifice momentanément commandé par la prudence, sur une base forte et absolument saine. Cette manière de voir a été partagée par les actionnaires qui, en émettant leur vote, ont voulu témoigner aussi de leur entière confiance dans la haute direction actuelle de la Société.

réglementations douanières. Convoquée sur l'initiative du gouvernement français, elle réunira les représentants des gouvernements alliés.

Au contraire, le programme de la Conférence parlementaire internationale du commerce représente une activité législative. En effet, toute mesure défensive à l'égard de nos ennemis serait vaine, si elle ne s'appuyait sur un texte de loi. Aussi cette Conférence abordera-t-elle notamment les questions relatives à la réparation des dommages de guerre, à l'envahissement des produits allemands, aux séquestres, etc., et, pour l'avenir, une série de questions diverses d'ordre législatif.

Cette Conférence, qui comprend les éléments spécialisés des Parlements alliés, a pour but de s'opposer à la remarquable activité de l'Union économique des empires centraux. Les gouvernements alliés ont compris quel précieux auxiliaire cette conférence parlementaire pouvait être pour eux. Tous s'y font représenter. M. Briand, au nom du gouvernement français, y prononcera un discours. Elle sera inaugurée par le président de la République, les présidents des Chambres législatives, plusieurs membres du gouvernement, les ambassadeurs et ministres des Etats alliés.

Il ne faut pas perdre de vue, tant sont vastes les problèmes que soulève la vie économique pour le présent et pour l'avenir, que ces formes d'activité laissent encore une large place à l'initiative des Chambres de Commerce et des Associations économiques appliquées à la recherche des débouchés et à l'organisation d'une concurrence efficace et bien ordonnée.

#### Les vœux des Chambres de Commerce de France.

L'assemblée des présidents des Chambres de Commerce de France a examiné, lundi dernier, diverses questions, et, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices de guerre, a émis le vœu suivant :

« Que le Sénat, amendant la loi votée par la Chambre des députés dans le sens des propositions de la commission des finances :

« 1° Etablisse une distinction entre les bénéfices exceptionnels des intermédiaires et courtiers et les bénéfices supplémentaires réalisés par les patentés et les exploitants de mines, tant au point de vue de la procédure de constatation des bénéfices qu'en ce qui concerne la taxation ;

« 2° Mette à l'abri de toute recherche, par des précisions suffisantes, les patentés qui ne doivent pas l'impôt ;

« 3° Fasse reposer la taxation, non pas sur des inventaires fantaisistes, mais sur des bilans commercialement établis selon les règles antérieures propres à chaque exploitant ;

« 4° Accorde aux industriels ayant procédé à des installations spéciales en vue de fournitures de guerre des amortissements supplémentaires suffisants ;

« 5° Conserve aux agents des contributions directes leur rôle de taxateurs et ne fasse intervenir les commissions mixtes qu'à titre de juridiction spéciale ;

« 6° Fasse concorder, au point de vue du mécanisme fiscal, pour les patentés et les exploitants de mines, et notamment en ce qui a trait à la faculté d'option entre la déclaration et la taxation, les textes nouveaux avec les dispositions de la loi du 15 juillet 1914 ;

« 7° Enfin ménage par une disposition spéciale la possibilité, pour le patenté et l'exploitant de mine, d'obtenir, s'il y a lieu, avant le paiement intégral des impositions annuelles, une détaxe correspondant à tout déficit constaté par l'un des bilans établis au cours de la période d'application de la loi. »

L'assemblée s'est occupée aussi du « bill » récent qui interdit l'importation en Angleterre d'un grand nombre de produits, et, en particulier, tous les articles de luxe, ainsi que du projet analogue que la

Douma russe étudie en ce moment. Elle a, à ce sujet, adopté la résolution suivante :

« L'assemblée des présidents des chambres de commerce de France, considérant que les motifs de cette prohibition, tirés de l'utilité de réserver le tonnage aux objets de première nécessité, ne paraissent pas fondés, en raison du fret important qui vient d'Angleterre en France, et, d'autre part, du fait que les objets visés dans les prohibitions sont en général d'un très faible poids et peu encombrants ;

« Considérant que la fabrication de ces produits d'exportation contribue à entretenir en France une activité industrielle et commerciale utile à la défense ;

« Considérant qu'elle est indispensable pour améliorer le taux du change à l'étranger.

« Demande instamment que le gouvernement français intervienne pour obtenir que lesdites prohibitions ne soient pas appliquées, ou que, tout au moins, si elles étaient adoptées, des exceptions soient faites en faveur des produits français. »

**Collaborons tous à l'action commune.** — Nous devons — tous — participer à l'action commune pour la guerre ; il faut qu'une noble émulation nous pousse à servir activement, de toutes nos forces, le pays. Il nous reste à faire beaucoup. Cela nous est possible et, puisque nous le pouvons, nous le devons.

Des quantités importantes de capitaux sont thésaurisées sous forme de billets de banque : nous en avons la preuve par les chiffres de la circulation des billets ; or, dans les circonstances présentes, thésauriser des billets ou de l'or, c'est ne pas faire tout son devoir, puisque c'est priver l'Etat d'une « arme » qui lui est indispensable pour renforcer sa Trésorerie.

Transformons donc le plus tôt possible ces billets en Bons de la Défense Nationale à 3 mois, 6 mois, un an ou en Obligations 5 % de la Défense Nationale.

Ces Obligations sont intéressantes, donnant un revenu très copieux, exempt d'impôts, avec coupons trimestriels, aux 16 février et 16 août ; elles sont remboursables au plus tard en 1925.

Pendant la première quinzaine d'avril, elles seront émises aux prix suivants :

Pour une obligation remboursable à	Somme nette à payer
100 francs	95 fr. 14
500 francs	475 fr. 67
1.000 francs	951 fr. 34
5.000 francs	4.756 fr. 67

Nous pouvons d'autant plus facilement transformer nos capitaux disponibles en Bons et Obligations que nous pourrions les retrouver quand nous en aurons besoin.

En effet, les Bons peuvent être remis à l'escompte à la Banque de France s'ils ont moins de trois mois à courir, et s'ils sont à une échéance plus éloignée, il est possible de les déposer, comme les Obligations, en garantie d'avance.

« En temps de guerre, il faut moins délibérer qu'agir. » Agissons !

**Le moratorium des assurances.** — Le *Journal officiel* a publié, le 20 mars, un décret daté du 18 mars, qui proroge pour une nouvelle période de soixante jours francs, à partir du 1<sup>er</sup> avril, les délais précédemment accordés pour l'acquiescement des sommes dues par les entreprises d'assurances, de capitalisation et d'épargne.

Ce décret comporte certaines innovations :

En matière d'assurance contre les accidents de toute nature, autres que les accidents du travail, il porte à 75 % le taux des paiements exigibles des assureurs ; en matière d'épargne, les sociétés dont les placements se font en constructions de maisons

payables à tempérament, sont désormais tenues de verser 25 % du capital revenant aux intéressés par suite de l'échéance de leurs séries ou participations ou par suite de décès : les autres sociétés, 50 %. Les opérations de rachat, de liquidation anticipée des contrats et de prêts sur polices, prorogées par l'article 5 du décret du 27 septembre 1914, demeurent prorogées en matière de capitalisation et d'épargne.

En ce qui concerne l'assurance sur la vie, le décret complète la disposition du décret du 20 novembre 1915, relative aux assurés débiteurs de leurs primes.

Il décide d'abord — et la mesure se justifie pleinement par le caractère de mutualité pure des sociétés qu'il vise — que les clauses de polices d'assurances reprennent leurs pleins effets pour les primes échues et à échoir à l'égard des assurés appartenant aux sociétés à forme mutuelle qui ne payent aucune commission ni aucune rétribution, sous quelque forme que ce soit, pour l'acquisition des assurances et qui l'ont stipulé dans leurs statuts. En second lieu, afin d'éviter toute contestation, il est dit que, pour les assurés présents sous les drapeaux, ou domiciliés dans les régions envahies, ou retenus en territoires ennemis, ou se trouvant hors de France ou d'Algérie pour services publics, qui continuent à bénéficier de la disposition de l'article 5 du décret du 10 août 1914, le recouvrement des primes échues au cours de la période pendant laquelle ils seront restés couverts de leur risque se fera dans des conditions qui seront déterminées après les hostilités.

#### GRANDE-BRETAGNE

**Bilan de la Banque d'Angleterre.** — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 5 avril, s'établit comme suit :

Département d'émission	Liv. sterl.
Billets émis.....	73.898.000
Dette de l'Etat.....	11.015.400
Autres garanties.....	7.434.900
Or monnayé et en lingots.....	55.448.000
	<u>73.898.000</u>
Département de Banque	
Capital social.....	14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.)	69.916.000
Dépôts divers.....	87.749.000
Traites à sept jours et diverses.....	21.000
Solde en excédent.....	3.132.000
	<u>175.370.000</u>
Garanties en valeurs d'Etat.....	38.189.000
Autres garanties.....	96.139.000
Billets en réserve.....	40.023.000
Or et argent monnayé en réserve.....	1.019.000
	<u>175.370.000</u>

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20 40	6 %
16 févr. 1916	54.820	33.566	150.670	127.992	40.704	27 01	5
23 —	54.987	32.108	149.014	126.175	40.929	27 46	»
1 <sup>er</sup> mars	56.110	33.307	152.650	129.582	41.253	27 02	»
8 —	56.078	33.104	149.211	126.019	41.424	27 75	»
15 —	55.128	32.912	147.680	125.572	40.666	27 53	»
22 —	55.970	32.704	146.342	123.113	41.516	28 36	»
29 —	56.661	33.577	144.426	121.189	41.534	28 76	»
5 avril	56.467	33.875	157.665	134.328	41.042	26 02	»

**Les grèves de la Clyde.** — Un conflit des plus regrettables s'est élevé, ces derniers temps, entre les ouvriers des chantiers de la Clyde et le gouvernement britannique au sujet de l'adjonction, aux ouvriers professionnels, de main-d'œuvre non professionnelle (*unskilled labour*). Ce genre de conflit est prévu par la convention intervenue entre le ministère des munitions et les syndicats : quand il s'en présente un, l'arbitrage est de rigueur.

Or, plusieurs individus fomentèrent le mécontentement des ouvriers de la Clyde travaillant aux pièces d'artillerie du plus gros calibre, en leur démontrant que la convention n'était pas observée par les patrons. Des réclamations furent présentées et ces derniers se déclarèrent prêts à soumettre le cas aux commissaires chargés de l'arbitrage. En même temps, le grand syndicat des mécaniciens ordonna aux mécontents, qui avaient déjà quitté les chantiers, de reprendre immédiatement le travail, dans l'intérêt suprême de la patrie.

Cette attitude n'eut pas grand succès. Le gouvernement en prit alors une plus résolue et fit arrêter les meneurs qui se trouvèrent être, non pas des délégués ouvriers, mais des agitateurs venus du dehors. Les explications qui ont été données à la Chambre des Communes par M. Addison, sous-secrétaire d'Etat aux munitions, et par M. Lloyd George lui-même ont recueilli l'approbation unanime. Il n'y a pas eu un mot de protestation de la part des députés socialistes.

En même temps, le comité consultatif national pour la production du matériel de guerre et le comité exécutif de la Fédération des mécaniciens et constructeurs de navires, réunis au Parlement, adoptaient un ordre du jour exhortant les ouvriers de la Clyde à reprendre le travail sans retard et à soumettre leurs griefs à leurs trade-unions respectifs.

Les ouvriers se rendirent enfin à la voix de la raison. Dès le 31 mars, beaucoup d'entre eux étaient retournés aux ateliers, et lundi 3 avril, la reprise du travail avait lieu. Il ne reste plus qu'à punir les meneurs et à faire, avec eux, un exemple.

**Le coton et le resserrement du blocus britannique.** — On télégraphiait de New-York au *Times*, à la date du 30 mars dernier :

« Les statistiques publiées par le Gouvernement américain sur les exportations de coton aux pays voisins de l'Allemagne démontrent que le blocus britannique se fait de plus en plus sévère. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> août la Hollande n'a reçu que 66.966 balles, contre 610.202 pendant la saison dernière. De leur côté, la Norvège n'a reçu que 7.106 balles contre 56.473, la Suède 39.806 balles contre 667.911, le Danemark 400 contre 41.813. Si l'on considère que la saison actuelle n'a plus que cinq mois à courir et que les exportations diminuent sensiblement à la fin de chaque saison, les chiffres ci-dessus sont la preuve que la marine britannique a réussi, en grande partie, à arrêter les fuites. »

D'autre part, la note suivante a été publiée :

« Le Gouvernement britannique renonce à l'application de l'article 19 de la déclaration de Londres ; les navires et les chargements en voyage pour un port non bloqué pourront désormais être séquestrés pour contravention au blocus. L'article 19 de la déclaration de Londres dit : « La violation du blocus est insuffisamment caractérisée pour la capture du navire lorsque celui-ci est actuellement dirigé vers un port non bloqué, « quelle que soit la destination ultérieure du navire ou de son chargement. »

En renonçant à l'application de l'article 19, l'Angleterre réclame le droit de capturer par exemple un navire dirigé vers un port hollandais, danois ou suédois. Il s'agit de l'aggravation annoncée du blocus de l'Allemagne.

**Les raids de zeppelins sur l'Angleterre.** — La barbarie et le banditisme de nos ennemis viennent

de s'affirmer encore une fois de plus; c'est ainsi que quatre nuits de suite des zeppelins ont effectué des raids sur l'Angleterre.

Le premier raid eut lieu vendredi soir, 31 mars. Cinq dirigeables y prirent part: l'un fut descendu et coula en mer. Près de 200 bombes explosibles furent lancées. Le total des tués fut de 43; celui des blessés de 66. Des dégâts matériels assez considérables, mais aucun dégât militaire.

La seconde attaque fut accomplie samedi soir par deux zeppelins. Il y eut 16 tués et 100 blessés. 21 engins furent projetés, tant explosibles qu'incendiaires. Huit maisons furent détruites. Également, aucun dégât militaire.

Le troisième raid de zeppelins a eu lieu dimanche soir, 2 avril. Six dirigeables y prirent part; trois ont survolé les comtés sud-est de l'Écosse, un la cote nord-est de l'Angleterre et les deux autres les comtés est. 36 bombes explosives et 17 bombes incendiaires ont été lancées. Le nombre des pertes est de 10 tués et de 11 blessés en Écosse; aucune en Angleterre. Très peu de dégâts matériels, et aucun dommage militaire.

Enfin, dans la nuit du 3 au 4 avril, un zeppelin isolé a encore survolé la cote est de l'Angleterre pendant un temps très court. Il a jeté un petit nombre de bombes qui n'ont causé aucun dégât ni fait aucune victime.

### RUSSIE

**Bilan de la Banque Impériale de Russie.** — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie, arrêté au 16/29 mars 1916, se compare ainsi avec le précédent :

	8/21 mars 1916	16/29 mars 1916	Compara- raison
(Millions de roubles)			
<b>Actif :</b>			
Or (lingots, monnaies et bons de l'administr. des Mines) ..	1.623	1.626	+ 3
Or à l'étranger .....	941	948	+ 7
Billon d'argent et de cuivre ..	55	59	+ 4
Effets escomptés .....	369	375	+ 6
Bons du Trésor à court terme	3.894	3.849	- 45
Prêts sur titres .....	591	545	- 46
— sur marchandises .....	86	83	- 3
— aux institutions de crédit populaire .....	75	77	+ 2
— agricoles .....	19	19	"
— industriels .....	8	8	"
— aux Monts de Piété .....	15	15	"
Effets protestés .....	1	1	"
Titres appartenant à la Banque	191	189	- 2
Divers .....	141	113	- 28
Solde du compte des succurs..	416	194	- 222
Total .....	8.425	8.101	- 324
<b>Passif :</b>			
Billets de banque émis, sauf ceux encaissés de la Banque (1)	5.930	5.936	+ 6
Capital .....	55	55	"
Dépôts .....	23	21	- 2
Comptes courants du Trésor ..	207	208	+ 1
— spéciaux et consignations .....	442	442	"
— courants des particul.	1.027	1.002	- 25
Mandats non acquittés .....	28	26	- 2
Intérêts sur les opérations de l'exercice .....	23	24	+ 1
Sommés transitoires et divers.	690	387	- 303
Total .....	8.425	8.101	- 324

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 8/21 mars 1916, à 82 millions, et au 16/29 mars 1916, à 86 millions de roubles.

**Le nouvel Emprunt intérieur Russe.** — Dès le 31 mars, les journaux de Petrograd ont annoncé que la souscription à l'Emprunt de guerre intérieur 5 1/2 % de 2 milliards de roubles, ouverte le 28 mars, avait déjà, en trois jours, donné de très satisfaisants résultats. Toutes les classes de la po-

pulation prennent part à cette grande opération financière.

L'Emprunt, ajoutent-ils, a été rendu populaire dans les masses grâce à une active propagande faite par les soins du ministre des Finances. Cette propagande a aidé à l'élan patriotique en fournissant une claire notion des avantages d'avenir offerts aux souscripteurs.

Rappelons que cet Emprunt est émis à 95 % pour une durée de dix ans, c'est-à-dire qu'il sera remboursé le 1<sup>er</sup> février 1926 au prix nominal. Les obligations qui le représentent sont divisées en deux séries d'un milliard chacune et comprennent des coupures de 50, 100, 500, 1.000, 5.000, 10.000 et 25.000 roubles. Son intérêt, qui part du 1<sup>er</sup> février dernier, est payable semestriellement les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année. Le paiement de cet intérêt, ainsi que le remboursement des titres, est pour toujours exempt de la taxe qui frappe les revenus des capitaux.

Les porteurs de ces obligations auront le droit de les échanger contre d'autres obligations des Emprunts d'Etat, de la même ou d'une plus longue échéance, qui pourraient être émises dans l'intérieur de l'Empire au cours de l'année 1916. Elles seront alors acceptées, à leur cours d'émission, en paiement des dites nouvelles obligations.

Les obligations 5 1/2 % de l'Emprunt à court terme de 1915 sont acceptées en paiement des souscriptions à l'Emprunt actuellement émis à leur prix d'émission, plus les intérêts dus sur le coupon en cours.

### ITALIE

**La dette italienne avant la guerre.** — Le rapport présenté à la commission de surveillance de la dette publique d'Italie par le directeur de la dette vient d'être publié. Cet intéressant document, établi comme toujours avec le plus grand soin, renferme des indications précises sur l'importance de la dette de l'Italie au 30 juin 1914, sur son amortissement au cours de l'exercice 1913-1914, sur le service des emprunts hors d'Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne et dans divers autres pays. Ces renseignements sont tout d'actualité, car ils exposent la situation de la dette italienne à la veille de l'ouverture des hostilités.

Au 30 juin 1914, le capital nominal de la dette publique de l'Italie, perpétuelle et amortissable, s'élevait, à l'exclusion de la dette flottante, à 14.839.759.954 lire 74, contre 14.271.607.611 lire 44 au 30 juin 1913, soit une augmentation de 568 millions 152.343 lire 30. Au 30 juin 1913, l'augmentation sur l'année précédente était de 247 millions 738.197 lire 58.

Le service des intérêts incombant à l'administration de la dette publique a atteint, pour l'exercice 1913-1914, le chiffre de 425.707.044 lire 12, au lieu de 426.350.948 lire 23 en 1912-1913, soit une diminution de 643.944 lire 11, provenant de la prescription trentenaire de quelques montants de rente consolidée et de l'amortissement normal des dettes amortissables. Les primes d'amortissement se sont élevées à 655.100 lire, en augmentation de 42.900 lire.

L'extinction de la dette par application des fonds d'amortissement a porté sur un capital nominal de 16.384.485 lire 79, en augmentation de 375.330 lire 94.

L'ensemble des paiements faits à l'étranger pour le service de la dette publique a atteint en 1913-1914, 65.367.176 lire 36 (dont 43.758.668 lire 49 pour les seules dettes consolidées), au lieu de 61.119.223 lire 27 en 1912-1913 et de 42.984.261 lire 18 en 1911-1912. Ces paiements sont ainsi répartis :

MM. de Rothschild frères, Paris, 44.570.996 lire 52; Crédit Lyonnais, Paris, 3.530.958 lire 04; Crédit Industriel et Commercial, 2.668.163 lire 70; Comptoir National d'Escompte, 2.351.602 lire 13; Banque de Paris et des Pays-Bas, Paris, 1.775.487

lire 98; Société Générale, 1.263.567 lire 65; Banque de Paris et des Pays-Bas, Bruxelles, 26.064 l.48; Crédit Lyonnais, Genève, 6.577 lire 44; Trésoriers français, 144.466 lire 95. Soit, au total, 56.337.884 lire 89 pour les banques et trésoreries françaises, au lieu de 52.761.190 lire 10 l'année précédente.

Viennent ensuite les banques anglaises qui ont payé 5.905.684 lire 44, au lieu de 6.020.027 lire 52; leurs paiements se répartissent ainsi : C.-J. Hambro and Sons, 4.939.181 lire 36; M.M. Rothschild and Son, 612.696 lire 22; Baring Brothers and Co, 353.806 lire 96.

Le service des banques allemandes a porté sur 2.450.274 lire 78; il avait été, l'année précédente, de 1.915.109 lire 03; les paiements de ces banques ont été effectués notamment par les établissements suivants : S. Bleichroeder, 1.192.309 lire 91; Bank für Handel und Industrie, 444.379 lire 79; Mendelssohn et Co, 184.832 lire 28.

Le surplus des paiements extérieurs, soit 673.332 lire 25 a été opéré par divers établissements suisses, autrichiens, hollandais, parmi lesquels figurent le Crédit Anstalt de Trieste, pour 308.865 l. 76; le Bankverein Suisse, de Bâle, pour 83.515 l.61, etc.

On se rend compte par le chiffre considérable des paiements effectués en France, comparés à ceux des autres pays et notamment de l'Allemagne, de quelle importance est le concours financier que nous prêtons à l'Italie, en regard de celui que lui donnaient les Allemands, et cela malgré l'envahissement de son commerce, de son industrie, de ses banques, par des sujets allemands.

### ALLEMAGNE

**Le quatrième emprunt de guerre allemand.** — La Gazette populaire de Leipzig, en commentant les résultats du récent emprunt allemand, constate que la population agricole ne paraît pas avoir pris une bien grande part à la souscription. Les grands capitalistes, de leur côté, se sont également abstenus. De sorte que, en fin de compte, l'emprunt a été en grande partie souscrit par les fournisseurs militaires.

Le journal allemand fait encore remarquer que les plus graves difficultés surgiront après la guerre, c'est-à-dire au moment où il faudra trouver les capitaux nécessaires à redonner au commerce allemand toute son activité.

**La question de la viande.** — Afin d'assurer l'approvisionnement en viande de l'armée, de la marine et de la population civile, le Bundesrath a promulgué le 27 mars une ordonnance qui prévoit la création d'un office d'Empire pour l'approvisionnement en viande ou en bétail pour tout le territoire de l'Empire (Reichsfleischstelle).

Cette ordonnance, observait la Frankfurter Zeitung du 29 mars, marque un nouveau pas dans la voie de l'organisation méthodique du marché aux approvisionnements. Après l'Office des denrées alimentaires et fourragères, l'Office des pommes de terre et l'Office de l'habillement, on vient de créer un Office impérial de la viande.

« La rareté de la viande, provoquée en partie seulement par une diminution de notre troupeau, rendait nécessaire une réglementation définitive pour tout l'Empire. L'Office récemment créé assumera la gestion de tout le bétail de boucherie. Il empêchera l'abattage disproportionné avec le besoin de la consommation, qu'il assurera. L'ordonnance du Bundesrath laisse aux Communes le soin de la réglementer à l'aide de cartes de viande ou de tout autre moyen qu'elles jugeront bon d'adopter. »

« Le but de l'ordonnance est de limiter l'usage de la viande, de telle sorte que l'approvisionnement de la population soit assuré jusqu'à la fin de la guerre. Comme on sait, l'Allemagne était l'un des pays d'Europe où l'on consommait le plus de viande. En même temps, on fera le nécessaire pour

préparer la reconstitution rapide du troupeau national après la guerre. L'ordonnance réglemente aussi la vente de la viande étrangère et l'exportation de la viande. Elle permet aux autorités provinciales d'en restreindre le libre commerce, si elles le jugent opportun, et de confier l'achat et la vente du bétail de boucherie à des syndicats qui n'emploieront que des intermédiaires à eux. Elles auront enfin le droit de prescrire des livraisons obligatoires de bétail aux syndicats communaux et aux communes. Le système des prix maxima sera appliqué. »

D'après la Vossische Zeitung du 28 mars, une entrevue avait eu lieu les jours précédents, au ministère de l'Intérieur, entre les représentants du gouvernement et ceux des restaurateurs aubergistes, etc., dans laquelle on a posé les bases d'une nouvelle simplification des menus s'appliquant à tous les restaurants.

Il fut d'abord décidé que, pour économiser la graisse, dorénavant les mets ne seraient plus servis sur des plats, mais directement sur les assiettes. Le choix des mets sera fortement réduit et les menus ne pourront plus porter que deux soupes, deux hors-d'œuvre et deux plats de viande; on n'aura droit qu'à un plat de chaque sorte. Les desserts ne seront pas limités et le repas du soir sera plus copieux que celui du matin.

L'introduction d'un jour sans viande général, c'est-à-dire appliqué même aux particuliers, fut abandonnée, étant donné qu'il serait très difficile d'en surveiller l'exécution. Les particuliers seront d'ailleurs tout naturellement amenés à pratiquer les jours sans viande, car, sous peu, la viande comme le lait, le café, etc., sera strictement rationnée; les portions seront si petites qu'il ne sera plus possible d'en manger à chaque repas, ni même quotidiennement. La quantité de viande que recevront les restaurateurs sera calculée d'après leur consommation précédente.

« On espère, ajoute la Vossische Zeitung, que ces mesures écarteront le danger dont est menacé le cheptel allemand. »

**Anneaux d'or et anneaux de fer.** — Les journaux allemands, dit notre confrère suisse le Genevois, publient, dans la partie de leurs annonces, l'appel suivant :

« Appel aux femmes d'Allemagne. — Tout l'or monnayé n'a pas encore été versé à la Banque impériale, et des personnes à la vue courte en conservent encore dans des coffres, où il reste improductif. »

« Laissez-nous donc opposer, à ces petits procédés, une mesure compensatrice, ô femmes d'Allemagne. »

« Chacune de vous porte au doigt un anneau d'or; apportez-le en sacrifice à la patrie. »

« La femme aisée fera joyeusement cadeau à la patrie de l'anneau qui lui est cher; la femme sans fortune recevra la contre-valeur de la part de la Banque d'Empire. »

« Dans plus d'une famille allemande, on conserve encore, comme relique, depuis les temps héroïques allemands, un anneau de fer sans apparence, sur lequel ces mots sont gravés : « J'ai donné de l'or pour du fer, 1814. »

« Femmes allemandes, ne repoussez pas notre grande œuvre; faites un sacrifice à la patrie de ce que vous avez de plus cher et de plus précieux, pour la victoire de l'Allemagne ! »

« Nous, femmes d'Allemagne, voulons montrer à nos ennemis et à nos envieux que la force de l'Allemagne trouvera aussi une invincible résistance dans l'esprit de sacrifice de la femme allemande. »

**La question du papier.** — L'évêque de Fribourg en Brisgau a adressé dernièrement une circulaire aux autorités ecclésiastiques leur recommandant de

réaliser des économies de papier en n'employant pour la correspondance que des demi-feuilles. On y parviendra en renonçant aux formules surannées, aux fleurs de rhétorique inutiles, en s'exprimant toujours brièvement et clairement. Il profite de l'occasion pour interdire l'emploi des mots étrangers.

D'après la Strassburger Post, les papeteries emploient de la résine qui donne au papier la résistance voulue. Le wagon de 10.000 kilos coûtait avant la guerre 2.200 marks ou 2.400 au maximum. Cette substance, qui venait de l'étranger, a subi une hausse d'autant plus forte que la résine du pays est employée à d'autres fins et a été saisie.

Mais de petites quantités ont échappé à la saisie, et les spéculateurs ont beau jeu. Elles passent d'un intermédiaire à l'autre : chacun prélève un bénéfice. Avant que la marchandise n'arrive aux mains de l'industriel qui l'emploiera, elle a atteint des prix fantastiques.

C'est ainsi que la papeterie de la Robertsau en a reçu récemment la moitié d'un wagon, soit 5.000 kilos, représentant la somme énorme de 30.000 marks. En d'autres termes, le kilo de résine que l'on payait autrefois 20 pfennigs coûte maintenant 6 marks. Comment s'étonner après cela de la hausse du papier ?

#### AUTRICHE-HONGRIE

**L'Union économique des empires centraux.** — On annonce de Vienne que le mouvement partant de Berlin pour la Constitution d'une Europe centrale économique, avec annexe des Balkans et de la Turquie, se poursuit dans les deux Etats de la monarchie.

Interviewé par un rédacteur du *Lokal Anzeiger* de Berlin, le comte Tisza, président du conseil de Hongrie, a fait cette déclaration :

« L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, après avoir combattu côte à côte, constitueront après la paix un groupement économique uni. »

Les milieux industriels des deux parties de la monarchie sont fortement incités à adhérer à l'union, dès à présent.

Les délégués de vingt-trois villes de la Silésie autrichienne se sont réunis à Troppau et ont voté, a annoncé la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, une résolution invitant le gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'union économique avec l'Allemagne soit assurée avant la conclusion de la paix. Cette union économique doit être soustraite aux fluctuations de la politique intérieure, non pour toujours, mais pour aussi longtemps que possible.

Cependant on a avisé de Berne, à la date du 4 avril, que d'après le journal *Germania*, le comte von Haupt, président de la Chambre de Commerce de Brunn (Autriche), aurait déclaré, lors d'une récente séance, que le projet en question aurait été définitivement abandonné. Des difficultés insurmontables se seraient produites du fait que tous les milieux compétents d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie refuseraient énergiquement l'union envisagée.

Pour le baron von Haupt, l'essentiel est de prendre les mesures générales propres à faciliter des échanges matériels et intellectuels entre les trois Etats, et à égaliser, dans la mesure où les circonstances le permettent, les conditions de la production dans les trois pays. La différence du régime des impôts entraîne des différences dans les frais de la production. Il faut que les tarifs douaniers égalisent ces différences. Il conviendra en outre que la législation industrielle des trois pays se mette en harmonie. La question du rapprochement économique entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie est donc beaucoup moins une affaire de tarifs douaniers qu'une question d'accords législatifs et de facilités d'échanges.

#### SUISSE

**Les mesures contre les Emprunts étrangers en Suisse.** — On annonce de Genève, à la date du 4 mars :

« Le Département Fédéral d'Economie Nationale vient de prendre une décision qui aura un certain retentissement en dehors de la Suisse. Il vient d'inviter toutes les banques et toutes les sociétés financières de la Confédération à ne plus faire aucune publicité à aucun emprunt étranger et à ne plus prêter leurs guichets aux souscriptions des émissions étrangères. »

« Le Département fédéral avait même songé à prendre une mesure plus rigoureuse encore qui était d'interdire complètement toutes les souscriptions publiques à des emprunts étrangers. Il y a renoncé devant les protestations des banques et sans doute devant l'impossibilité d'appliquer une décision aussi draconienne. »

En attendant, l'Association suisse des banques a envoyé à ses adhérents une circulaire disant en substance :

« Le Département Fédéral d'Economie Nationale a examiné la proposition d'interdire d'une façon formelle pour la durée de la guerre les souscriptions publiques en Suisse aux emprunts étrangers quels qu'ils soient. Sur les instances des représentants des groupes intéressés, il a été fait abstraction d'une mesure coercitive immédiate. Mais, d'une façon générale, la nécessité absolue de conserver pour nos besoins intérieurs toutes les disponibilités financières présentes et futures, ne peut être mise en doute par personne. »

« Il est donc recommandé à toutes les banques et établissements similaires suisses de ne faire aucune propagande pour n'importe quel emprunt étranger et de ne plus consentir à l'avenir à servir de lieu de souscription aux émissions étrangères, sous quelque forme que ce soit. Dans l'intérêt supérieur de notre pays, tous les financiers suisses ont le devoir de favoriser par tous les moyens les placements de fonds à l'intérieur du pays. Il va sans dire que, pour certaines opérations industrielles ou commerciales, il peut être avantageux de placer des fonds suisses à l'étranger. Toutefois, il serait prudent de consulter la Banque Nationale dans chaque cas pendant la période actuelle. »

En reproduisant cette circulaire, le *Bulletin Financier Suisse* s'élève contre cette intervention du « monopole des placements financiers ». Il proteste contre la tendance qu'on a en haut lieu de vouloir tout réglementer, même l'emploi des capitaux privés.

La *Tribune de Genève* partage l'opinion du *Bulletin Financier* et elle écrit :

« Il est certain qu'en voulant contraindre nos capitaux à rester entièrement en Suisse actuellement, on risque de priver nos finances d'occasions exceptionnelles. Nous nous rappelons qu'au lendemain de 1848 et de 1870, nos grands-pères purent concilier les sympathies avec l'intérêt national et assurer à la place de Genève de brillants résultats. Il est vrai qu'alors notre finance locale était plus audacieuse peut-être qu'aujourd'hui. En outre, si l'on garde tous les capitaux suisses en Suisse, notre change continuera de monter, ce qui, quoi qu'on en dise, n'est pas une bonne chose pour notre commerce et notre industrie. Il faut dire enfin qu'on a horreur chez nous de tout ce qui paraît une ingérence dans les affaires privées et que les banquiers suisses auront bien de la peine à prendre l'habitude d'aller consulter la Banque Nationale avant de conseiller à un de leurs clients un placement à l'étranger. »

#### TURQUIE

**Banque Impériale Ottomane.** — A la date du 29 janvier 1915, l'*Economiste Européen* publiait l'information suivante :

« Suivant des nouvelles reçues de Dedeagatch,

les administrateurs français et anglais de la *Banque Ottomane* à Constantinople, avec les autres employés britanniques et français de la même Banque, sont arrivés à Dedeagatch, le 19 courant, en route pour la France et l'Angleterre.

« Avant de quitter Constantinople, M. Nias, directeur général de la *Banque Ottomane*, a obtenu une déclaration de Talaat bey, ministre des finances, d'après laquelle il ne serait rien fait d'illégal contre cette Banque. Les administrateurs français et anglais paraissent satisfaits des arrangements qui ont été faits. »

Or, voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* du 31 mars dernier :

« Les circonstances de la guerre ont fait que la Banque Impériale Ottomane, dont les actions sont cotées à Paris et à Londres et en grande partie détenues dans les portefeuilles des capitalistes français et anglais, se trouve placée dans des conditions très singulières. »

« Fondée par un groupe financier anglo-français, administrée par des directeurs de nationalité française et anglaise, cette banque possédait le privilège d'émettre des billets de banque. Ses réserves d'or consistaient spécialement en traites et en avoir à l'étranger, mais elle avait en Turquie environ 30 millions de francs dans ses caveaux. Lorsque l'Empire ottoman est devenu un des ennemis de la France et de l'Angleterre, ces Etats ont naturellement séquestré les agences de la Banque impériale ottomane à Paris et à Londres. Séquestré n'est pas précisément le mot : les agences de la Banque impériale ottomane sont tenues, comme celles des banques allemandes à Londres, en Egypte, etc., à rembourser à leurs déposants de nationalité française et anglaise le montant de leurs créances, mais ne peuvent faire d'opérations nouvelles. »

« Or, à Constantinople, la situation n'est pas la même ; il est vrai que le siège central était dirigé par des administrateurs franco-anglais, mais il émettait les billets de banque en circulation dans l'Empire. Par conséquent une réorganisation de cette banque s'imposa peu après la déclaration de guerre, et il fut même question de lui retirer son privilège d'émission et de créer une autre banque d'Etat dirigée par des Ottomans. On voulait nationaliser cette banque. Par suite, les directeurs anglais et français, dont MM. Nias et Steeg, durent quitter Constantinople. Toutefois, avant de partir, ils laissèrent la direction de leur établissement à trois de leurs collègues administrateurs de nationalité ottomane, mais d'origine grecque, arménienne et syrienne. On nous a affirmé que les directeurs anglais et français reçurent à cette époque l'assurance formelle que la « nationalisation » de l'établissement était ainsi réalisée et donnait toute satisfaction. »

« Quoi qu'il en soit, un communiqué adressé aux institutions de crédit d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie — à l'occasion de l'ouverture de succursales ou d'agences de la Banque ottomane à Budapest, à Vienne, à Berlin et à Hambourg — a révélé le fait que les administrateurs de cet établissement à Constantinople n'étaient plus les mêmes que ceux dont il est question plus haut. Les nouveaux directeurs seraient Hamid bey, Djavid Bey (ministre des finances), von Wassermann (conseiller financier de l'ambassade d'Allemagne) et deux autres personnages, également administrateurs de la Banque d'Anatolie et des chemins de fer d'Anatolie, c'est-à-dire représentant les intérêts allemands en Turquie. »

« On comprend que ces informations ne soient pas de nature à faire plaisir aux nombreux actionnaires de cet établissement en France et en Angleterre, qui n'ont pas été consultés au sujet de la nomination des nouveaux administrateurs de leur société. Ajoutons que la Banque impériale otto-

mane, sous la nouvelle direction, a émis pour plus de 100 millions de billets de banque, en outre de ceux qui étaient en circulation avant la guerre. »

« C'est, ajoute notre confrère suisse, un exemple de sans-gêne qui mérite l'attention. »

#### CONTREBANDE DE GUERRE

**Le Danemark et la contrebande.** — Le ministre de la justice du Danemark a présenté le 31 mars, à la Chambre des députés du royaume, un projet de loi se rapportant à la convention commerciale entre l'Angleterre et le Danemark d'une part, et la France et le Danemark d'autre part.

Jusqu'ici, le Danemark frappait les marchands déloyaux d'une forte amende lorsqu'ils réexportaient les marchandises qu'ils s'étaient engagés par écrit à ne pas vendre aux ennemis des alliés. Or, le nouveau projet de loi prévoit pour ces infractions la peine d'emprisonnement.

Tous les partis politiques approuvent le nouveau projet de loi et l'on s'attend à ce qu'il soit voté à l'unanimité.

**La Grèce contre la contrebande de guerre.** — On avertit de Salonique, à la date du 3 avril, que le Gouvernement hellénique vient d'ordonner aux autorités maritimes des ports d'informer les agences de navigation grecques qu'elles ne doivent pas embarquer à bord des bateaux battant pavillon national, des marchandises suspectes ou considérées comme contrebande de guerre.

La circulaire ajoute que le gouvernement n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les marchandises confisquées à bord des bateaux helléniques comme contrebande de guerre.

D'autre part, le ministre des finances a fait savoir au directeur de la douane que désormais les os, le liège et les fils végétaux, ainsi que leurs produits, sont considérés comme articles de contrebande de guerre, et que l'exportation en est par conséquent défendue.

Dernièrement, quelques cas de contrebande de guerre ayant été signalés à Florina, le gouvernement a ordonné au directeur de la douane de cette ville de se tenir en permanence, afin d'exercer une surveillance et un contrôle sérieux sur l'exportation des articles considérés comme contrebande de guerre. En même temps, le ministre des finances a ordonné au directeur de la douane de Salonique d'envoyer dans ladite ville de Florina deux employés chargés de seconder dans sa tâche le directeur de la douane.

#### Revue Commerciale

**Soies.** — Sur le marché de Lyon la pénurie des matières premières, en soies disponibles et même à livrer, se fait de plus en plus sentir. Les achats sont très difficiles et presque même impossibles et ne peuvent contenter la demande qui est régulière.

Fin mars les cours étaient, de ce fait, légèrement en hausse, surtout sur les grèges asiatiques dont la demande était importante en disponible et en livrer ; voici quelques-uns des prix enregistrés :

Organsins Cévennes extra 19/21, 90 francs ; France 2<sup>e</sup> ordre 19/21, 85 francs ; Italie extra 24/26, 85 francs ; Chine 2<sup>e</sup> ordre 19/21, 82 francs ; Chine T. C. 1<sup>er</sup> ordre 40/45, 59 francs ; Japon 1<sup>er</sup> ordre 19/21, 86 à 88 francs.

Grèges Cévennes extra 9/11, 84 fr. ; France 1<sup>er</sup> ordre 9/11, 80 à 82 fr. ; Piémont extra 9/11, 83 à 84 fr. ; Italie 1<sup>er</sup> ordre 9/11, 81 à 82 fr. ; Brousse 1<sup>er</sup> ordre 13/15, 75 francs ; Japon 1<sup>er</sup> ordre 9/11, 85 francs ; Chine extra 10/12, 86 francs à livrer ; Tussah natives 1, 12 francs ; Canton best 1, 13/15, 62.50.

Malgré la hausse de la matière première, de la main-d'œuvre et des teintures, notre fabrique de tissus travaille bien et la demande est continue ;

elle porte surtout sur les taffetas, les crêpes de Chine, les velours et les tulles.

Sur l'expansion commerciale de nos ennemis en Orient, nous lisons dans le *Moniteur des Soies* que l'industrie allemande de la soie fait en ce moment des efforts pour acquérir la haute main sur la sériculture et la filature de la soie en Turquie et les faire servir aux intérêts allemands. Le mouvement en ce sens a l'appui d'organisations corporatives et de Chambres de Commerce; on pense que si l'Allemagne prête un large concours au réveil économique de la Turquie, la production de la soie dans ce pays en ressentira aussi les heureux effets.

**Laines.** — A la Bourse de clôture du mois de mars de Londres, il a été offert 1.600 balles de laines étrangères de qualité inférieure. L'affluence des négociants a été assez grande et les affaires d'une activité normale avec demande assez animée. Peu d'inventu.

Ce sont surtout les laines d'Orient, et en particulier celles de Bagdad, qui ont fait l'objet de transactions, et l'on a réalisé une hausse de 5 0/0 environ sur les cours de la vente du 26 janvier la plus récente. Les plus beaux lots ont fait de 16 d. (soit fr. 1.89) à 17 1/4 d. (soit fr. 2.03) la livre, les autres sortes subissant une baisse de 5 0/0 sur les cours les plus récents.

En outre, il a été offert 1.000 balles de mohair du Cap composant un choix remarquable, mais par sympathie avec la tendance plus calme qui s'est manifestée sur les marchés du Yorkshire, la demande s'est montrée assez inactive, les seules affaires portant sur les laines grises, en tendance très ferme et cotées 12 3/4 d. (soit fr. 1.44) la livre. On a encore présenté 1.600 balles de laine coloniale sauvage consistant principalement en « scoured » et laines en « suint » mérinos et croisés qui ont eu une bonne vente.

On lit, d'autre part, dans le bulletin bi-mensuel du 28 février de la Chambre de Commerce française de Monte-Video, qu'en Uruguay les affaires sont très actives sur les laines: les principaux achats ont encore été faits par les Allemands, qui ne se risquent qu'à envoyer une partie de leur laine, soit aux Etats-Unis, soit dans les pays neutres qui sont leurs voisins. Il est à noter qu'ils expédient beaucoup via Buenos-Ayres. Néanmoins, ils sont forcés de garder ici la plupart de leurs achats.

De grandes quantités ont été traitées cette semaine par une maison de la place qui expédie généralement en Italie. Le stock en laines croisées est presque épuisé, tandis que le choix en laines fines est défectueux.

**Cotons.** — Pendant les deux premiers mois de l'année en cours, nous avons importé 385.742 quintaux de coton, contre 278.726 quintaux pendant la même période de l'année 1915 et 932.507 quintaux pendant les mois de janvier et février 1914.

Les quantités livrées à la consommation se sont chiffrées par 373.343 quintaux contre 266.785 quintaux et 881.735 quintaux respectivement pendant les deux premiers mois de 1915 et 1914.

Pendant ces deux mois de 1916, nos exportations en tissus de coton écrus se sont élevées à 4.072 quintaux; celles de tissus de coton blanchis à 5.233 quintaux, celles de tissus teints à 25.575 quintaux, et nos exportations totales se sont chiffrées par 37.175 quintaux contre 22.833 quintaux et 79.170 quintaux respectivement pendant la même période des deux années précédentes.

Sur la situation de la culture du coton aux Etats-Unis, MM. Weil brothers donnent les renseignements suivants: Nous approchons de la période des ensemencements. Les préparatifs sont plutôt en retard. Depuis le 15 janvier, il y a eu environ vingt jours pendant lesquels on a pu travailler. Malgré cela, les planteurs travaillent d'une manière sou-

tenue et ils reprennent les labours dès que le temps le permet. On sent qu'il est nécessaire de diversifier les récoltes. Il y a encore quelque incertitude concernant l'acréage qui sera ensemencé en coton.

Les prix élevés des fertilisants, leur pauvre qualité et le peu qui en a été vendu jusqu'alors indiquent que quel que soit l'acréage en coton, il sera bien cultivé, mais il n'aura pas l'avantage des fertilisants artificiels, ainsi que cela était le cas avant la guerre. Par suite, à moins que le temps ne soit extraordinairement propice pendant toute la saison, on ne peut pas s'attendre à un rendement par acre aussi fort que lorsque les terres étaient convenablement fertilisées.

Par contre, on peut prévoir que l'acréage étant probablement réduit, il y aura une meilleure culture. Actuellement, il paraît y avoir abondance de main-d'œuvre, bien que beaucoup d'ouvriers aient abandonné les plantations pour s'engager dans divers établissements industriels ou d'utilité publique, où ils obtiennent des salaires plus élevés que sur les fermes.

## PETITES NOUVELLES

◆ L'action du *Crédit Foncier* cote 668 francs. Elle continue à être favorablement influencée par le projet d'élargissement du capital-obligations qui fera l'objet de l'assemblée extraordinaire du 8 avril.

Les obligations foncières et communales sont très activement traitées. La plupart des emprunts enregistrent des négociations quotidiennes déterminées par le rendement actuel des titres et la perspective de leurs 84 tirages annuels.

◆ La production aurifère de la Rhodésie méridionale s'est élevée, pour le mois de février dernier, à 313.769 liv. st., contre 318.526 liv. st. le mois précédent et 286.789 liv. st. en février 1915. Les autres branches d'exploitation ont fourni 15.240 onces d'argent métal, 30.976 tonnes de charbon, 270 tonnes de cuivre, 6.722 tonnes de chrome, 311 tonnes d'aluminium, 38 tonnes d'antimoine et 47 carats de diamants.

## Marché Financier

Paris, le 6 avril 1916.

Les dispositions générales du Marché sont restées calmes cette semaine, avec une petite nuance d'hésitation. Aujourd'hui on a procédé au détachement des coupons d'avril, mais cette circonstance n'a exercé aucune influence sur la cote.

Parmi les derniers cours cotés, nous relevons: *Au Parquet.* — A terme: 3 0/0 perpétuel, 63.15; Extérieure Espagnole, 94 fr. 05; Banque Nationale du Mexique, 316 fr.; actions Nord de l'Espagne, 425 fr.; Briansk ordinaire, 346 fr.

*Au comptant:* 3 0/0 perpétuel 63 fr. 15; 5 0/0, 88 fr. 05; Banque de France, 4.770 fr.; Crédit Foncier de France, 668 fr.; Crédit Lyonnais, 1.041 fr.; actions Paris-Lyon, 990 fr.; actions Midi, 942 fr.; Métropolitain, 428 fr.; Nord-Sud, 129 fr.; Suez, 4.020 fr.; Extérieure Espagnole, 94 fr., ex-coupon; 5 0/0 1906, 86 fr. 25; Chemins Andalous, 356 fr.; Saragosse, 422 fr.; Rio-Tinto unifiés, 1.760 fr.

*En Banque.* — A terme: Phosphates Tunisiens, 330 fr.; Toula, 1.068 fr.; Wagons de Petrograd, 193 francs.

*Au comptant:* Mount Elliott, 136 fr.; Spassky, 58 fr.; Tharsis, 154 fr.; Bakou, 1.339 fr.; Charterred, 15 fr.; Golden Horseshoe, 51 fr.; Modderfontein B, 170 fr.; Robinson Gold, 32 fr.; Malacca ordinaire, 129 francs.

L'Administrateur-Gérant: GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.